



**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS-CLOS
LE 29 OCTOBRE 2020**

À une séance du Conseil extraordinaire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 29 octobre 2020 à 19h30.

Mesdames les conseillères :

Monique Côté
Carol-Sue Ash
Myriam Cabana

Messieurs les conseillers :

Jean-Paul Rouleau
Tommy Desjardins
Daniel Bock

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur François Gauthier

Madame Joséanne Villeneuve assiste à la séance extraordinaire et agit à titre de secrétaire de cette assemblée.

**Présence et quorum
2020-10-29#01**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h50 heures par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

**2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
2020-10-29#02**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation ainsi que le projet d'ordre du jour de la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**3- Fin d'emploi de la Directrice Générale et secrétaire-trésorière ;
Madame Carole Barbier**

2020-10-29#03

ATTENDU QUE la directrice générale a été embauchée le 7 avril 2020 en vertu de la résolution numéro 2020-04-06#04;

ATTENDU qu'il a été porté à l'attention du conseil que la directrice générale a créé un climat de travail malsain pour le personnel de la municipalité en raison



N° de résolution
ou annotation

poursuites :

ATTENDU qu'il a été porté à l'attention du conseil que la directrice générale a sciemment manqué de transparence envers le conseil afin de modifier ses conditions de travail selon ce qu'elle considérait juste plutôt que ce que le conseil lui accordait;

ATTENDU qu'il a été porté à l'attention du conseil que la directrice générale avait enregistré ses conversations avec des élus, et ce, à leur insu;

ATTENDU que la directrice générale a eu l'occasion d'être entendue par les membres du conseil à l'égard de ce qui précède;

ATTENDU qu'en raison de ce qui précède, la directrice générale a irrémédiablement rompu le lien de confiance essentiel à sa relation d'emploi avec la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Rouleau

APPUYÉ PAR Daniel Bock;

ET RÉSOLU :

De destituer la directrice générale de la municipalité, et ce, en date de la présente résolution.

Pour la résolution : Myriam Cabana
Daniel Bock
Jean-Paul Rouleau

Contre la proposition : Monique Côté
Carol Sue Ash
Tommy Desjardins

Monsieur le maire François Gauthier vote pour la résolution.

Adopté à la majorité

4-PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

5-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 2020-10-29#04

Tous les sujets à l'ordre étant épuisés;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu que la présente séance est levée.


Josée Villeneuve
Secrétaire d'assemblée



François Gauthier
Maire